

# L'ÉPINEUSE QUESTION DES FAMILLES RÉCOMPOSÉES



Pour un traitement équitable  
entre les couples mariés  
et en union libre



FAMILLES  
EN MOUVANCE  
PARTENARIAT DE RECHERCHE

# Nouvelle union, nouvelle famille, mêmes responsabilités?

Un couple parents du même enfant. Une mère monoparentale qui rencontre un nouvel amoureux. Deux parents avec enfant qui créent une nouvelle famille. Aux yeux de l'État, c'est pratiquement du pareil au même.



**Pourtant, les réalités des familles recomposées comportent leur lot de nuances trop souvent perdues dans les mesures sociales et fiscales.**

C'est sans compter que le revenu familial des parents change avec la recomposition, ce qui peut causer de mauvaises surprises... fiscales!



# Une nouvelle famille où l'on partage tout... ou presque?

La majorité des familles recomposées vise l'équité dans l'apport financier des membres du couple au ménage. Soit par la mise en commun de leurs revenus, soit par le partage des dépenses au prorata du revenu familial.

Pourtant, les parents sont pour la plupart en solo pour les dépenses liées aux enfants. Dans les ménages recomposés simples\*, trois fois sur quatre, le beau-parent ne paie pas pour les dépenses liées aux enfants, comme les vêtements, les médicaments ou la garde.



**Résultat? Le parent se tourne vers son ex ou pige dans son argent personnel pour répondre aux besoins de ses enfants.**

# Une nouvelle «taxe»?

La « taxe à la recomposition », vous connaissez? Il s'agit d'une **conséquence fiscale** qui touche les parents monoparentaux qui forment une nouvelle union.

L'État utilise le revenu familial pour calculer plusieurs mesures fiscales, comme les allocations familiales, le crédit d'impôt pour solidarité et les prêts et bourses aux parents étudiants. Cela pose comme a priori que tous les couples mettent en commun leurs revenus et se partagent l'ensemble des dépenses.



Pourtant, dans les familles recomposées, même celles qui mettent en commun leurs revenus, nombreux sont les parents qui assument seuls ou avec leur ex-partenaire les dépenses de leurs enfants.

# Une nouvelle «taxe»? (suite)

Lors d'une recomposition, le revenu familial augmente. En conséquence? Comme la mère a généralement le plus faible revenu, elle voit ses allocations fondre comme neige au soleil. Privée de précieuses ressources financières, elle continue néanmoins d'assumer seule la facture pour ses enfants.

## Scénario 1\*

Mère monoparentale,  
deux enfants de 3 et 6 ans

Frais de garde  
(subventionné) : 3740\$

Revenu: 30 000\$

Allocation famille: 5987\$

Fourniture scolaire: 105\$

Prime au travail: 807\$

Crédit solidarité: 1278\$

ACE: 13 798\$

Crédit TPS: 912\$

**Total des crédits: 22 887\$**

## Scénario 2\*

Couple recomposé, deux  
enfants de 3 et 6 ans

Frais de garde  
(subventionné): 3740\$

Revenu familial: 70 000\$

Allocation famille: 4424\$

Fourniture scolaire: 105\$

Prime au travail: 0\$

Crédit solidarité: 0\$

ACE: 9219\$

Crédit TPS: 0\$

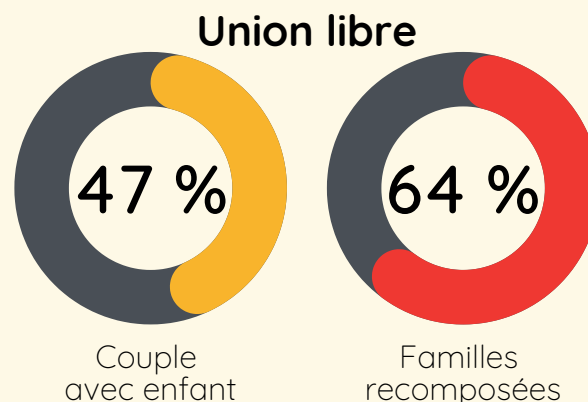
**Total des crédits: 13 748\$**

Une  
différence  
de  
**9139\$!**

\*Calcul simplifié pour donner un ordre de grandeur, réalisé à partir du calculateur de revenu disponible du ministère des Finances du Québec, selon les données de 2021.

# Plus de protection après une séparation? Ça dépend pour qui.

L'union libre domine chez les familles recomposées : de 47% pour l'ensemble des couples avec enfant, elle augmente à 64% chez les familles recomposées.



Est-ce à dire que les membres d'un couple recomposé préfèrent l'union libre? Pas nécessairement. Chez **28% des familles recomposées**, un des partenaires souhaite se marier, mais l'autre non.

Cette proportion augmente à **37%** quand le couple a un enfant en commun. Et **7 fois sur 10**, c'est la femme qui désire se marier alors que le conjoint refuse.

# Bibliographie

Belleau, Hélène, Carmen Lavallée et Annabelle Seery. 2017. Unions et désunions conjugales au Québec: rapport de recherche. Première partie: le couple, l'argent et le droit. Montréal: INRS Centre - Urbanisation Culture Société.

Belleau, Hélène et Carmen Lavallée. 2020. Unions et désunions conjugales au Québec. Deuxième partie: Désunions et parentalité. Montréal: Institut national de la recherche scientifique - Centre urbanisation, culture, société.

Belleau, Hélène et Delphine Lobet. 2017. L'amour et l'argent: guide de survie en 60 questions, Éditions du remue-ménage. Montréal.

Ministère des Finances du Québec, « Revenu disponible — 2019 à 2021. » 2021. Consulté le 15 décembre 2021.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/revenu-disponible-fr.asp>



FAMILLES  
**EN MOUVANCE**  
PARTENARIAT DE RECHERCHE

Pour aller plus loin:

<http://www.partenariat-familles.inrs.ca/>